



Solidaire & Citoyenne

Pour l'écologie

Pour l'emploi

Pour la justice sociale

Notre projet 2021-2028

186 mesures pour les Pays de la Loire

Une **liste citoyenne** et de **grand rassemblement** soutenue par



ÉLECTIONS RÉGIONALES DES 20 ET 27 JUIN 2021

ÉCOLOGIE-ENSEMBLE.FR

186 mesures pour améliorer la vie quotidienne des habitants et habitantes de notre région et pour mieux préparer l'avenir.



Nos mesures sont bonnes pour le climat !

Marquées du tampon climat, elles répondent
à l'urgence climatique et proposent des solutions à chacune
et chacun pour s'engager pour le climat.

Version du 1^{er} juin 2021.

*Ce projet a été réalisé avec des centaines d'acteurs de terrain,
les contributions de 10 groupes de travail thématiques
et 15 ateliers citoyens participatifs en ligne.*

SOMMAIRE

NOS 15 ENGAGEMENTS PHARES POUR LES PAYS DE LA LOIRE	03
ÉCONOMIE	04
EMPLOI ET FORMATION	06
JEUNESSE	07
ÉDUCATION ET LYCÉES	08
CLIMAT	08
SOLIDARITÉS	09
AGRICULTURE ET ALIMENTATION	09
MOBILITÉS ET TRANSPORTS	10
TRANSITION ÉNERGÉTIQUE	11
NATURE ET BIODIVERSITÉ	12
SANTÉ ET HANDICAP	12
CULTURE ET SPORT	13
ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES ET NON-DISCRIMINATION	14
AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRES	15
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ	16
DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ	16
EUROPE ET INTERNATIONAL	17

NOS 15 ENGAGEMENTS PHARES POUR LES PAYS DE LA LOIRE

Soutenir nos emplois, nos entreprises et nos territoires

1. 1 milliard d'€ d'investissements en plus dans la transition écologique et lancement d'une « Épargne Verte Pays de la Loire » de 200 millions d'€.
2. 50 000 « emplois verts pour toutes et tous » proposés aux jeunes, aux chômeurs de longue durée et aux personnes salariées en reconversion, plus de formations qualifiantes pour s'orienter vers les métiers de demain et ceux du bien-vieillir.
3. De nouveaux soutiens « économie et emplois locaux » pour les PME, le commerce, l'artisanat et le tourisme, et un accompagnement renforcé pour l'avenir des grandes filières industrielles de la région (automobile, navale, aéronautique, agriculture et agro-alimentaire, textile...).

Une reprise intense de la culture et du sport

4. Dès cet été, un fonds régional de soutien au redémarrage de l'activité culturelle sur tous les territoires.

5. Toutes et tous au sport : la licence 2021-2022 à 10 € pour les 15-25 ans, pour les plus jeunes et les adultes sous conditions de ressources.

Des solutions pour s'engager pour le climat

6. Réinventer les transports collectifs abordables et durables sur tous les territoires : relance du service public ferroviaire, nouvelles dessertes en bus à haut niveau de service, tarification sociale et solidaire pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les précaires et les jeunes.
7. Une avance complète des travaux de rénovation énergétique, un prêt mobilités à taux 0 % pour l'achat d'un véhicule à faible émission ou d'un vélo électrique.

Vivre mieux ici

8. Un accès renforcé à la santé : salarier jusqu'à 180 médecins dans les déserts médicaux, former 2000 infirmières et infirmiers chaque année, soutenir des équipes de médecins mobiles, un plan télémédecine et la création de nouvelles maisons de santé pluriprofessionnelles.
9. Un plan d'urgence pour les jeunes, dont une politique ambitieuse de raccrochage scolaire et une nouvelle « carte jeune » incluant tous les services de la Région et notamment un « chèque bien manger » de 50 € par mois pour les plus précaires.

10. Pour une alimentation saine et locale, soutien à nos agriculteurs et agricultrices : 50 % de bio dans les cantines des lycées, viande 100 % locale, alternative végétarienne.
11. Plus de prévention pour renforcer la sécurité au quotidien et davantage de présence humaine dans les lycées et les transports régionaux, complétée par un programme global pour garantir la sécurité économique, climatique, sanitaire et alimentaire.

Une région exemplaire

12. Des aides publiques « zéro paperasse » pour les entreprises et les associations, conditionnées à des critères environnementaux, d'égalité entre les femmes et les hommes, de maintien de l'emploi local et de dialogue social.
13. Devenir la première région « non-sexiste » de France. Renforcer les aides aux structures luttant contre toutes les formes de discriminations et mieux soutenir les personnes en situation de handicap.

Une nature protégée, des terres agricoles préservées

14. Un grand plan d'actions « Nature et biodiversité », avec de nouvelles réserves naturelles régionales et la reconquête de la qualité de l'eau.
15. Une stratégie publique pour préserver les espaces naturels et agricoles, pour réduire l'étalement urbain et lutter contre la spéculation foncière.

ÉCONOMIE

De nouveaux investissements et des fonds publics 100% au service de la transition écologique et solidaire

-  Lancer une Épargne Verte Pays de la Loire, pour abonder un fonds souverain et citoyen régional de 200 millions d'euros public-privé. Le fonds aura deux vocations : assurer la conversion écologique de nos territoires et de notre économie et proposer un relais de financement des PME pour transformer leur prêt garanti par l'Etat (PGE) en augmentation de capital.
-  Réaliser un milliard d'euros d'investissement supplémentaire sur le mandat, financé par des obligations vertes pour rénover les lycées, convertir 100 % des transports régionaux aux énergies renouvelables (aujourd'hui, seuls deux cars de la Région fonctionnent au biogaz).
-  Conditionner les aides régionales à l'atteinte d'objectifs environnementaux, d'égalité femmes-hommes, au maintien de l'emploi local et au dialogue social.
-  Lancer un budget participatif vert de 50 millions d'euros sur le mandat.
-  Examiner chaque année des indicateurs alternatifs au PIB régional avant le vote

du budget (inégalités, artificialisation des sols, santé, éducation, etc.) et l'alignement de l'économie régionale avec l'Accord de Paris.

Une Région accessible et des dispositifs régionaux simplifiés

-  Redéployer 300 millions d'euros de marchés publics par an pour favoriser les achats locaux, écologiques et responsables.
- Proposer des aides 100 % simples pour les associations, les TPE, les PME et les collectivités. Une Région stratégique : relocalisation, reconversion et structuration des filières de demain.
-  Développer des apports en capital dans des secteurs structurants pour accompagner leur transition (exemples : transition de la filière automobile vers des usages alternatifs et des véhicules recyclables et réparables, filière de déconstruction et de démantèlement des avions, des éoliennes).
- Entrer au capital des Chantiers de l'Atlantique à hauteur de 20 millions d'€, à travers une prise de participation directe dans le capital des Chantiers pour accompagner leur transition écologique, un soutien à l'actionnariat salarial et citoyen et une volonté d'implication agile.
-  Investir 25 millions d'euros dans 5 projets de relocalisation et de conversion écologique de notre industrie :
 - L'installation d'une usine de recyclage de batteries électriques.

- Développer la production de vélos et trottinettes abordables et 100 % « made in Pays de la Loire ».
- La relocalisation d'une usine de production de semi-conducteurs.
- La transformation de l'ancien site de Michelin à La Roche-sur-Yon en parc d'innovation dédié aux énergies de demain.
- La création d'une filière de recyclage et de déconstruction des avions en fin de vie.

Structurer des filières d'avenir

- Soutenir et lancer un programme campus d'avenir « Pays de la Loire 2030 », complémentaire des pôles existants, qui associe la recherche, l'innovation, l'industrie et la formation. Par exemple :
 - Energies marines renouvelables à Saint-Nazaire, en lien avec la région Bretagne,
 - Véhicule plus léger, recyclable et réparable, véhicule collectif autonome au Mans,
 - Usine agroalimentaire du futur « Agtech » à Laval mêlant éco-conception et digitalisation,
 - Numérique responsable et low tech à Angers,
 - Stockage de l'énergie et hydrogène vert en Vendée et en Loire-Atlantique,
 - Coworking industriel dans le bassin nantais,
 - Recyclage des énergies renouvelables en Maine-et-Loire.
-  Organiser en Pays de la Loire les « Etats généraux de l'automobile » en mobilisant les salariés et leurs représentants pour nourrir le dialogue social et préparer un avenir durable pour l'emploi dans ce secteur.

Vers une économie régionale circulaire

 13. Développer l'économie du réemploi et de la réparation (notamment dans les secteurs de l'informatique et du numérique, du bâtiment et de l'automobile) à travers des appels à projets ciblés.

 14. Accompagner les TPE et PME dans leur transition vers des démarches d'éco-conception visant à limiter leur usage de matière et à penser la fin de vie de leurs produits (faciliter le réemploi ou le recyclage).

 15. Soutenir des projets expérimentaux d'urbanisme circulaire comme la reconquête des friches, la transformation des bâtiments ou le recyclage des espaces déjà urbanisés, notamment dans les zones d'activités économiques et dans les infrastructures portuaires comme celles de Nantes-Saint-Nazaire.

Pour un numérique responsable et souverain

 16. Soutenir la mutualisation sur le territoire de centres de données (datacenters) écologiques (alimentation avec des énergies renouvelables, réutilisation de la chaleur dégagée par les serveurs, optimisation de leur utilisation...) et sécurisés face aux attaques informatiques.

 17. Lancer un appel à projets pour favoriser l'émergence de solutions numériques responsables (reconditionnement, réemploi, recyclage) dans notre région et permettre à une filière locale numérique responsable de se développer.

Des réponses immédiates pour le rebond écologique des entreprises touchées par la crise

18. Proposer aux TPE-PME des diagnostics de viabilité économique de leur entreprise pour les accompagner dans leur rebond et renforcer leur résilience.
19. Construire des dispositifs de soutien « sortie covid » spécifiques pour les entreprises concernées par les « trous dans la raquette » des dispositifs nationaux (notamment commerce et artisanat). Une attention particulière sera portée aux entreprises dirigées par des femmes, insuffisamment prises en compte dans les différents plans de relance.
20. Assurer un relais de financement pour des PME en leur permettant de transformer leur prêt garanti par l'Etat (PGE) en augmentation de capital à travers le fonds souverain et citoyen régional de 200 millions d'euros public-privé.

Soutien à une économie responsable ancrée dans nos territoires et qui répond à nos besoins essentiels Des TPE et PME essentielles à l'activité économique

 21. Apporter aux PME et TPE des aides 100 % simples pour des actions rapides de transition numérique et écologique.

22. Proposer des aides « cybersécurité » pour les PME de la région pour renforcer leur sécurité numérique et faire face aux attaques informatiques, aides dont pourront également profiter les petites collectivités locales.

23. Soutien à la création d'entreprises et à l'accompagnement des chefs et cheffes d'entreprise qui souhaitent transmettre leur entreprise. Une attention particulière sera portée à la création et à la reprise par des femmes dans les différents dispositifs.

Un "tourisme 4 L": local, abordable, social et durable

24. Créer une offre « Vacances pour toutes et tous dans la Région » pour permettre aux plus modestes et aux jeunes de découvrir leur région.

 25. Amplifier le tourisme à vélo, le tourisme de nature et le tourisme vert.

-  26. Mieux mesurer l'impact environnemental des équipements touristiques et apporter une aide pour l'investissement dans des équipements à faible impact environnemental.

Soutien au commerce et à l'artisanat de proximité

27. S'associer au secteur bancaire régional pour offrir un prêt à taux négatif aux commerçants et artisans qui s'installent dans les bourgs et les villages.
28. Zéro subvention ni concours public pour l'implantation d'entreprises qui font une concurrence déloyale en ne payant pas leurs impôts en France, comme Amazon et Ali Baba.
29. Soutenir le développement de sites de commerce en ligne pour favoriser et inciter les circuits courts de production, de commercialisation et de consommation locale.
30. Apporter une aide à l'installation des néo-artistes en reconversion professionnelle pour renforcer l'économie locale.

Le développement de l'économie sociale et solidaire au coeur des compétences régionales

31. Encourager la création, reprise et transmission d'entreprises sous forme coopérative en apportant un soutien financier aux salariés-coopérateurs.

32. Soutenir les restaurateurs et les livreurs qui veulent se structurer en coopératives pour s'affranchir des plateformes peu protectrices des droits des travailleurs et travailleuses.
33. Encourager les emplois insertion-environnement via le soutien aux Structures d'Insertion par l'Activité Économique (SIAE), les associations, les fondations ou les PME pour qu'elles embauchent pour une durée déterminée, dans le domaine de l'environnement, une personne éloignée de l'emploi.
34. Renforcer les fonds territoriaux de France Active qui mettent en lien les entrepreneurs et entrepreneuses avec des partenaires publics, privés et financiers, favorisant ainsi le développement pérenne des projets.

EMPLOI ET FORMATION

Sécuriser les parcours professionnels et les reconversions avec une formation adaptée à toutes les personnes

-  35. Expérimenter un revenu de transition écologique pour les personnes salariées en reconversion.
36. Offrir des formations qualifiantes accessibles tout au long de la vie, à chaque étape de son parcours professionnel et en veillant à l'égal accès des femmes et des hommes, en plus des formations courtes d'adaptation à l'emploi.

37. Créer des « villages de la formation professionnelle » pour des publics fragiles (en situation de chômage, de décrochage, ou personnes réfugiées) dans les centres AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) disponibles comme à Laval.
38. Renforcer l'attractivité des formations de technicien dans les secteurs en tension, en encourageant la féminisation des métiers.
39. Faciliter l'accès à la formation professionnelle des entrepreneurs et entrepreneuses peu informés de leurs droits, notamment les auto-entreprises.

Accélérer sur les emplois durables de demain

-  40. Favoriser tous les « territoires zéro chômeur de longue durée » et territoires et la garantie « un emploi vert pour tous » par des aides à l'amorçage et encourager d'autres territoires dans la démarche, en zone rurale comme dans les quartiers prioritaires.
41. Relancer des dispositifs « emplois tremplins » pour appuyer la création d'emplois pérennes dans le milieu associatif et l'économie sociale et solidaire.
42. Développer la Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC) avec un observatoire des métiers de demain et la mise en place d'un groupe « veille prospective métiers » pour anticiper les mutations, et veiller à améliorer l'égalité femmes-hommes devant l'emploi.

43. Initier un plan bien « bien vieillir » en Pays de la Loire pour développer des formations d'emplois à domicile pour accompagner le bien vieillir en Pays de la Loire et renforcer l'attractivité de ces métiers.

JEUNESSE

Un plan « urgence jeunesse » pour redonner des perspectives aux jeunes

44. Soutenir l'élargissement du RSA aux jeunes de 18 à 25 ans et s'associer aux autres échelons de collectivité, notamment les départements, pour contribuer au déploiement et à l'évaluation des expérimentations.

45. Pour lutter contre la précarité alimentaire et garantir une alimentation équilibrée, offrir un « chèque bien manger » de 50 euros par mois ciblé dans un premier temps vers les jeunes les plus précaires.

46. Faire évoluer l'actuel e-pass vers une « carte jeune », support numérique de l'ensemble des aides régionales et des possibilités d'engagement pour les jeunes, disponible en plusieurs formats (notamment en application smartphone et en carte numérique), et étendre son accès jusqu'à l'âge de 25 ans (jeunes en études ou sans emploi).

47. Soutenir la construction massive de logements pour les étudiants, les apprentis et les jeunes travailleurs, accessibles dans les villes en tension et dans les villes moyennes qui accueilleront de nouvelles formations, en mobilisant notamment les bâtiments publics inoccupés.

48. Mettre en place une tarification sociale des transports publics régionaux, à activer via la « carte jeune ».

49. Lutter contre la précarité menstruelle grâce à l'installation de distributeurs de protections hygiéniques gratuites de qualité dans les lycées et CFA.

50. Créer une instance « urgence jeunesse », paritaire et représentative, de co-construction avec des jeunes au lycée, en apprentissage, en étude ou en activité.

51. Favoriser l'engagement bénévole et associatif des jeunes en facilitant l'accès aux subventions publiques pour les associations de jeunes et étudiantes et en développant les tiers-lieux pour accueillir leurs activités.

52. Verser une aide à la création d'épiceries solidaires portées par des associations étudiantes.

53. Soutenir et renforcer considérablement l'ouverture de formations aux emplois de la transition écologique, à tous les niveaux d'étude et de formation.

54. Étendre et promouvoir un dispositif solidaire de chambres chez l'habitant à construire avec l'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes, notamment dans les villes en zones tendues.

55. Élargir l'offre de professionnels de santé accessible via la « carte jeune » (psychologue, nutritionniste...) aux jeunes de moins de 25 ans pour leur permettre d'entamer un suivi à plus long terme si nécessaire et renforcer les centres médico-sociaux existants pour les jeunes en études et en formation.

56. Renforcer les moyens à disposition des infirmiers et infirmières dans les lycées et les CFA pour mieux répondre aux questions LGBT et à la prévention des violences sexistes et sexuelles ainsi que des troubles psychologiques.

57. Construire un pack d'accompagnement pour favoriser l'autonomie et répondre aux besoins de mobilités des jeunes en insertion suivis par les missions locales en fonction de leurs besoins (aide au permis de conduire, prise en charge de l'assurance du véhicule, financement de l'abonnement aux transports en commun...).

 58. Créer une prime vélo de 100 € à 18 ans pour favoriser les mobilités actives des jeunes.

59. Développer l'offre de formation « au cœur des territoires », dans les petites villes et villes moyennes jusqu'au BTS ou à la licence.

60. Créer une bourse sur critères sociaux afin de relever la bourse CROUS des plus modestes au moins au niveau du RSA.

ÉDUCATION ET LYCÉES

Une nouvelle ambition pour les lycées

61. Construire un nouveau lycée en sud Loire pour répondre à la pression démographique et étudier la création d'autres lycées en fonction de l'évolution démographique.

-  62. Rénover 100 % des lycées aux normes « bâtiment basse consommation » (BBC) en deux mandats avec une priorité à donner aux travaux dans les établissements les plus vétustes.

63. Renforcer l'aide à l'orientation au lycée dès la seconde pour lutter contre la reproduction sociale et les inégalités, et maintenir un service public de l'orientation accessible à tous, notamment dans les territoires ruraux.

-  64. Engager 100 % de lycées et CFA dans une démarche de transition écologique avant la fin du prochain mandat.

65. Garantir l'accès au Fonds Social Lycéen pour les mineurs non accompagnés (MNA) jusqu'à la fin du cycle secondaire.

66. Doubler le Fonds Social Lycéen et revoir ses critères d'attribution pour répondre aux difficultés des familles et augmenter la prise en charge des transports scolaires à travers une tarification sociale.

67. Renforcer l'autonomie des lycées par un accroissement équitable de la dotation annuelle de crédits de fonctionnement des établissements, l'instauration de budgets lycéens participatifs et la hausse des budgets pour les projets éducatifs.

68. Financer « 100 projets locaux contre le décrochage scolaire » ouverts largement pour permettre de trouver des réponses locales et concrètes, associés à une politique ambitieuse de rattachage scolaire.

69. Constituer un groupe de travail avec le rectorat pour ouvrir un nouveau projet d'Établissement régional d'enseignement adapté (EREA) en Vendée, dont la localisation géographique devra tenir compte en premier lieu des besoins des élèves.

CLIMAT

Créer une grande alliance régionale pour le climat et nous adapter aux changements climatiques

-  70. Poursuivre le projet de GIEC régional en renforçant ses missions et son interdisciplinarité, notamment vers les sciences sociales, et partager largement ses résultats pour un état des lieux impartial, indispensable à l'élaboration d'une feuille de route régionale pour le climat.

71. Mettre en place une plateforme climatique régionale pour construire des outils d'adaptation au changement climatique, associée à des possibilités de financements en matière de recherche, d'innovation et d'investissement pour tous les secteurs (santé, bâtiments, agriculture, tourisme, etc.).

72. Soutenir les professions viticoles et arboricoles touchées par les épisodes de gel avec des outils d'anticipation des risques et d'adaptation au changement climatique et travailler à la mise en place d'un système assurantiel plus solidaire et plus performant pour faire face aux risques climatiques.

Diminuer nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 60 % d'ici 2030 dans tous les secteurs

-  Accompagner la transition agroécologique de l'agriculture pour réduire son impact climatique.
-  Développer une stratégie de « big-bang » de l'offre de transports pour couvrir l'ensemble du territoire régional avec des alternatives décarbonées à la voiture individuelle.
-  Rendre les logements plus économes en énergie avec une avance complète des travaux de rénovation énergétique pour les foyers les plus précaires.
-  Prévoir un débat d'orientation climatique préalable au débat d'orientation budgétaire pour examiner chaque année l'alignement climatique de l'économie régionale avec l'accord de Paris et conditionner les aides publiques aux entreprises à des engagements écologiques pour la préservation du climat.
-  Favoriser la consommation locale en relocalisant la production de biens essentiels à travers un fonds souverain et citoyen régional de 200 millions d'euros.

SOLIDARITÉS

De nouvelles solutions et expérimentations face à la crise sociale

73. Créer un chèque « bien manger » régional à destination des jeunes en situation de précarité.
74. Mettre en place une stratégie régionale pour éviter le non-recours aux droits.
75. Renforcer le soutien aux associations qui viennent en aide aux personnes les plus démunies.
76. Soutenir et accompagner les expérimentations visant à instaurer un revenu universel d'existence.
77. Aider les villes dans le co-financement d'espaces de repos pour les travailleurs des plateformes numériques comme les livreurs (avec eau potable, sanitaires, prises électriques, etc.) pour qu'ils travaillent dans des conditions dignes.

Pour une région ouverte et accueillante

78. Inscrire l'intégration des personnes réfugiées dans les programmes et actions de la Région en matière de formation et d'emploi notamment dans les secteurs d'activité en tension.

79. Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants pour répondre à la crise de l'accueil en coopération avec d'autres collectivités. Adhérer à l'Association Nationale des Villes et Territoires Accueillants.

AGRICULTURE ET ALIMENTATION

Pour une agriculture de proximité sur des territoires vivants, au service d'une alimentation de qualité

80.  Créer 3500 emplois supplémentaires d'ici 2027 pour une agriculture locale, non délocalisable et durable en renforçant l'installation/transmission, notamment en agriculture biologique.
81.  Afficher un nouvel objectif de qualité et de local dans les cantines des lycées : 50 % de bio (contre moins de 10 % aujourd'hui... alors que nous devrions déjà être proches de 20 %) ; Proposer une alternative végétarienne quotidienne.
82.  Atteindre 100 % de viande locale (dont 50 % en bio) dans les cantines des lycées d'ici la fin du mandat et soutenir ainsi plus fortement l'emploi agricole local.

 **83.** Soutenir plus fortement les emplois et filières de pêche locale en augmentant la part de poissons locaux dans les cantines des lycées avec pour objectif 100 % de pêche locale d'ici la fin du mandat.

84. Mettre en place de nouveaux dispositifs de lutte contre la précarité alimentaire et d'éducation à l'alimentation (chèque bien manger, soutien aux épiceries solidaires, promotion alimentation-santé...).

 **85.** Mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur transition écologique et les aider à s'adapter au changement climatique, en utilisant le levier de la nouvelle Politique Agricole Commune (PAC).

 **86.** Travailler collectivement à l'échelle des territoires à la mise en place de filières locales et de qualité, à forte valeur ajoutée, pour renforcer le lien entre les circuits courts de production, de commercialisation et de consommation.

MOBILITÉS ET TRANSPORTS

Une mobilité écologique pour toutes et tous

Notre objectif est de développer un service public régional de transports collectifs, notamment

ferroviaire. Comment ? En renforçant d'une part l'offre et la qualité de service et d'autre part l'accessibilité et l'intermodalité. En créant de nouvelles dessertes entre villes moyennes et villages ruraux. En opérant une véritable relance du ferroviaire en région pour les marchandises et les voyageurs y compris en zone dense et moins dense.

L'ouverture à la concurrence n'est pas la solution pour atteindre ces objectifs.

 **87.** Proposer une stratégie de « big-bang » de l'offre de transport collectif d'ici la fin du mandat pour couvrir l'ensemble du territoire régional par des alternatives décarbonées à la voiture individuelle :

- Augmentation de l'offre ferroviaire
- Mise en place progressive de services express métropolitains autour des grandes agglomérations (Nantes, Angers, Le Mans et leurs aires métropolitaines) avec :
 - des trains plus fréquents,
 - une offre continue de 6h à 22h,
 - plus de trains le week-end,
 - une meilleure connexion entre l'offre ferroviaire et l'offre de car,
 - des liaisons renforcées avec les zones rurales.
- Création de nouvelles dessertes en car à haut niveau de service.

 **88.** Renforcer la tarification sociale et solidaire pouvant aller jusqu'à la gratuité pour les plus précaires, les familles monoparentales ou les jeunes, afin que se déplacer soit accessible à toutes et tous, et mettre en place une nouvelle tarification « l'essayer c'est l'adopter »

pour attirer de nouveaux voyageurs (un pass 2 mois gratuits au réseau Aleop TER+Car à tout nouvel usager).

 **89.** Investir 240 millions d'euros pour développer les infrastructures de transports collectifs sur le mandat (soit pour 1 € investi sur les routes au précédent mandat, nous investirons 2 € dans les infrastructures pour les transports collectifs - hors ferroviaire -) : voies réservées au covoiturage et transports collectifs, transports en site propre, amélioration de l'accessibilité, voies sécurisantes pour la pratique du vélo.

 **90.** Lancer un plan d'investissement collectif et massif dans le ferroviaire pour moderniser les infrastructures, les matériels roulants et les gares, aux côtés des collectivités et de l'Etat :

- pour renforcer et améliorer les liaisons interrégionales Nantes-Rennes-Vannes-Quimper, Nantes-Bordeaux, Alençon-Le Mans-Tours, Nantes-Angers-Paris, Rennes-Toulouse par Laval et Le Mans ;
- pour sauver nos petites lignes comme La Roche-sur-Yon-Bressuire ;
- pour étudier la réouverture de lignes (Cholet-Les Herbiers, Paimboeuf- St-Hilaire de Chaléon dans le Pays de Retz) et la création de nouvelles haltes (comme en périphérie de Laval).

 **91.** Créer des régies régionales de transport, ou participation au capital de sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC type Railcoop) pour redynamiser des liaisons ferroviaires fermées ou délaissées par

la SNCF (comme par exemple Rennes-Toulouse à travers notre région), transférer la gestion d'infrastructures aux collectivités locales (lignes capillaires fret ou voyageurs, plates-formes fret, gares voyageurs) afin de les revitaliser.

 **92.** Garantir un prêt à taux zéro mobilités par la Région pour les ménages les plus modestes pour l'achat d'un véhicule à faibles émissions, y compris des vélos cargos et vélos à assistance électrique, et mettre en place une flotte de véhicules régionaux à très faibles émissions.

 **93.** Instaurer le premier budget dédié pour un écosystème vélo régional, notamment aux côtés des plus petites collectivités, associations, pour multiplier la pratique par 4 d'ici à 2030 en soutenant les infrastructures sécurisantes et la création de stationnements à chaque point d'arrêt Aléop, et en créant une filière de formation pour la réparation des vélos.

 **94.** Mettre plus de marchandises sur le rail et sur l'eau en développant le fret ferroviaire, fluvial et maritime.

 **95.** Créer un bac fluvial de l'estuaire entre Saint-Nazaire et Saint-Brévin, dédié aux cyclistes et aux piétons, pour un usage quotidien et touristique.

96. Miser sur la prévention en gare et à bord des TER en renforçant la présence humaine et les nouveaux services (réparateurs vélos, crèches) et les services publics (poste, maison France services) dans les bâtiments voyageurs des gares.

 **97.** Donner la priorité à la protection des riverains et du climat dans le cadre du réaménagement de l'aéroport de Nantes-Atlantique et demander un moratoire sur l'agrandissement et la hausse de fréquentation de l'aéroport en cohérence avec nos objectifs climatiques.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Donner la priorité à la sobriété et l'efficacité énergétique : « la meilleure énergie est celle qu'on ne consomme pas »

 **98.** Proposer une avance complète du coût des travaux de rénovation des passoires énergétiques des foyers les plus précaires.

 **99.** Doubler le budget consacré aux aides de rénovation énergétique.

 **100.** Créer une agence régionale de la solidarité énergétique et nommer des ambassadeurs et ambassadrices de la solidarité énergétique pour repérer les foyers en situation de précarité énergétique.

Vers une région 100 % énergies renouvelables en 2050

 **101.** Encourager et soutenir les projets d'énergies renouvelables (EnR) citoyens aux retombées locales par de l'aide à l'ingénierie et à l'investissement tout au long du projet.

 **102.** Amplifier le soutien régional à la structuration des filières locales d'énergie et chaleur renouvelable pour un mix énergétique diversifié (éolien, photovoltaïque, bois-énergie, etc.), avec notamment le lancement d'un « plan solaire » pour rattraper le retard de développement de l'énergie solaire dans notre région.

 **103.** Encourager les filières régionales économes en énergie (low tech) et poursuivre le soutien à la recherche et à l'innovation sur les énergies renouvelables de demain, le recyclage et le stockage.

104. Conditionner le soutien aux projets de de méthanisation et d'hydrogène vert à des exigences environnementales et à leur acceptation sur les territoires.

 **105.** Soutenir les territoires à Énergie Positive (TEPOS) avec de l'aide pour l'animation et l'ingénierie via un fonds dédié.

NATURE ET BIODIVERSITÉ

Devenir un territoire à biodiversité positive

-  **106.** Accélérer la création d'une Agence Régionale de la Biodiversité pour fédérer et stimuler les actions en faveur de la nature et de l'environnement.
-  **107.** Doubler le budget consacré à la biodiversité et mettre en cohérence toutes les politiques publiques avec les enjeux environnementaux.
-  **108.** Créer dix nouvelles réserves naturelles régionales à horizon 2030 et relancer le projet de parc naturel régional de l'estuaire de la Loire.
-  **109.** Élaborer un plan régional en faveur de l'arbre partout et pour tous (soutien aux plantations, guide des arbres remarquables, cultures et arbres, arbres en ville, biomatériaux, bois-énergie...).
-  **110.** Aider les entreprises qui veulent s'engager pour la nature : soutien aux plans de gestion des zones d'activités, financement de plans d'actions pour la biodiversité (état des lieux, impacts et opportunités pour l'entreprise, définition d'objectifs, démarches RSE, etc.), plan pour le tourisme de nature.

L'eau, un bien commun à préserver

- 111.** Rattraper le retard sur la qualité de l'eau - seuls 11 % des cours d'eau sont de bonne qualité - en réunissant l'ensemble des acteurs sur la gestion de la ressource en eau face au changement climatique.
-  **112.** Rassembler l'environnement, l'eau et l'agriculture dans la même commission sectorielle au Conseil régional pour une action transversale plus efficace.
-  **113.** Mieux accompagner les agriculteurs et agricultrices dans leur transition agroécologique, pour des pratiques plus économes en eau et plus respectueuses de la ressource.
-  **114.** Renforcer les actions, notamment du plan Loire, pour redonner à la Loire son fonctionnement hydrologique naturel et mieux prendre en compte les effets du changement climatique.

Mieux prendre en compte la condition animale dans les politiques régionales

- 115.** Développer des subventions incitatives pour les spectacles de cirque ou divertissements sans animaux sauvages.
- 116.** Mettre en place des critères de respect du bien-être animal dans la restauration collective.

- 117.** Soutenir les projets en faveur du bien-être animal et refuser tout soutien aux projets de recherche faisant appel à l'expérimentation animale.

SANTÉ ET HANDICAP

Agir pour la santé de toutes et tous au quotidien

- 118.** Créer une structure régionale pour salarier 180 médecins par an et des infirmiers et infirmières en pratiques avancées dans les territoires où le manque de professionnels de santé le justifierait.
- 119.** Faciliter l'accès des patients aux médecins généralistes et spécialistes en soutenant des équipes de médecins mobiles, un plan télé-médecine et un soutien renforcé à la création de maisons de santé pluriprofessionnelles.
- 120.** S'opposer à toute suppression globale de lits d'hôpitaux, notamment dans les projets soutenus par la Région.
- 121.** Former 2 000 infirmiers et infirmières supplémentaires par an pour compenser le manque d'encadrement infirmier.
- 122.** Compenser la totalité du reste à charge des coûts de formation des professionnels et professionnelles du médico-social : infirmière, aide-soignant, auxiliaire de puériculture, sage-femme, ambulancier, psychomotricienne,

assistant social, kiné, orthophoniste, ergothérapeute... ; garantir l'accès aux services étudiants aux jeunes en formation dans le secteur médico-social (bourses, logement, transport, culture...).

123. Encourager la formation des étudiants et étudiantes en médecine sur davantage de sites hospitaliers (Le Mans, Laval, Cholet, La Roche sur Yon) en lien avec les C.H.U. de Nantes et Angers et inciter ainsi les jeunes praticiens et praticiennes à s'installer plus uniformément sur l'ensemble des territoires, notamment ceux touchés par le manque de médecins.
124. Soutenir la création d'un village Alzheimer en partenariat avec chaque département.
125. Élargir les missions de l'Observatoire Régional de Santé - ORS - pour placer la santé environnementale au cœur des politiques régionales.
126. Mettre en place un budget participatif pour permettre à des collectifs de citoyens et citoyennes de lancer une expertise scientifique indépendante, par exemple dans les territoires touchés par la surmortalité liée aux cancers, dans le cadre d'un processus ouvert et transparent.
127. Améliorer l'aération des salles de classes et la qualité de l'air dans les établissements scolaires par le déploiement de capteurs de CO2 dans les classes (pour une aération saine et pour réduire la transmission de la Covid-19).

Pour une région 100 % inclusive

128. Réactiver un plan régional structurant type Agenda 22 « Pour une région 100 % inclusive » afin de faciliter l'accès aux droits universels (santé, emploi, scolarisation, formation, mobilité) associé à une instance de gouvernance citoyenne chargée de l'évaluation des besoins des personnes concernées.
129. Adapter les dispositifs régionaux pour garantir l'accès aux sports, à la culture et aux loisirs aux personnes en situation de handicap.
130. Créer un centre de ressources formation handicap pour faciliter les formations des personnes en situation de handicap et appuyer les organismes de formation.

CULTURE ET SPORT

Préparer et accompagner le retour d'une vie culturelle et artistique intense partout et pour toutes et tous

131. Expérimenter au plus vite la réouverture des lieux culturels dans le respect des conditions sanitaires.

132. Installer une « Cellule Reprise Culture » pour accompagner le déconfinement culturel, réunissant l'ARS, la DRAC, la Préfecture, les collectivités territoriales, les acteurs culturels sous l'égide du Conseil régional.
133. Créer un fonds de soutien régional au redémarrage de l'activité culturelle, pensé en complémentarité avec les autres collectivités, doté dans un premier temps d'un million d'euros afin de compenser les surcoûts liés à la réouverture des équipements et services. Il sera évolutif en fonction des nouveaux besoins repérés au fil des mois pour accompagner la reprise dans le temps.
134. Créer et structurer une Chambre régionale de la culture pour mieux associer les acteurs culturels à la définition des politiques publiques.
135. Faire évoluer l'offre de formation professionnelle pour répondre aux nouveaux besoins du secteur de la culture, en particulier pour la professionnalisation et la reconversion vers d'autres métiers.

Une culture émancipatrice sur tous les territoires et pour tous les publics

136. Renforcer la création et la diffusion artistique et culturelle dans tous les domaines et tous les territoires.

 **137.** Encourager les évènements culturels responsables sur les plans écologiques, sociaux et en termes d'égalité femmes-hommes et d'accessibilité.

138. Soutenir l'économie culturelle, les artistes et les intermittents en facilitant leur activité et l'émergence de nouveaux modèles économiques coopératifs.

139. Soutenir les activités d'éducation artistique et culturelle dans les lycées en permettant des parcours de sensibilisation et des temps de pratique en amateur dans différentes disciplines artistiques, des temps de rencontres avec des professionnels du secteur culturel et des résidences d'artistes sur le temps long.

Du sport pour toutes et tous

140. Proposer la licence sportive 2021-2022 à 10 € pour les 15-25 ans, pour les plus jeunes et les adultes sous conditions de ressource.

141. Organiser, dès l'automne 2021, des assises régionales pour redéfinir une politique de soutien aux sports amateurs et professionnels pour les 7 années à venir.

142. Mettre en place des dispositifs avec les acteurs pour lutter contre les inégalités d'accès au sport et contre le harcèlement et les violences dans le sport, pour améliorer l'accès des femmes aux pratiques sportives et pour encourager le sport féminin.

143. Promouvoir le sport au bénéfice de la santé et favoriser le dispositif « sport sur ordonnance ».

144. Soutenir les ligues régionales et comités départementaux pour améliorer l'empreinte carbone du sport.

ÉGALITÉ FEMMES – HOMMES ET NON-DISCRIMINATION

Pour une région non-sexiste

145. Proclamer la région Pays de la Loire « région non-sexiste » et affirmer l'égalité réelle entre les femmes et les hommes comme pilier des transitions écologique, citoyenne et solidaire, tout au long du mandat et de manière collective, régulière et visible.

146. Mettre en place une délégation à l'égalité femmes-hommes composée d'au moins un ou une vice-présidente de chaque commission sectorielle, en tant qu'instance de coordination des politiques pour l'égalité femmes-hommes et adopter un plan d'actions pluriannuel.

147. Instaurer la parité dans la présidence des commissions sectorielles du Conseil régional et au sein des conseils d'administration des organismes dépendants de la Région ; instaurer l'alternance femme-homme dans

la hiérarchie des vices-présidences, ainsi qu'un binôme paritaire pour la présidence du groupe politique majoritaire.

148. Être exemplaire dans le fonctionnement interne de la collectivité et de l'exécutif régional (parité, partage non stéréotypé des responsabilités, égalité professionnelle, prévention et lutte contre le sexisme et les violences sexistes et sexuelles).

149. Prévenir et lutter contre les violences faites aux femmes (pour une région « zéro féminicide ») en renforçant le soutien aux acteurs régionaux et à leurs initiatives, en travaillant à leur mise en réseau, à la valorisation des bonnes pratiques et à la visibilité de leurs actions.

150. Soutenir la création de lieux refuges pour les femmes victimes de violences sur tout le territoire, pour les protéger et les accompagner.

151. Activer le levier de l'éducation et de la formation pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles, déconstruire les stéréotypes de genre et diffuser une culture de l'égalité auprès des acteurs de la politique régionale (actions dans les lycées auprès des élèves et des personnels non-enseignants, promotion de la mixité des métiers, formations spécifiques et adaptées pour les formateurs et formatrices de la formation professionnelle...).

152. Expérimenter puis généraliser l'égalité conditionnalité des aides régionales et marchés publics, dans tous les champs d'intervention

(y compris économiques), en conditionnant l'attribution des fonds publics au respect de règles paritaires et/ou d'actions pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

153. Mettre en œuvre et promouvoir une communication permettant une égale représentation des femmes et des hommes, sans stéréotypes de sexe, tant en interne qu'en direction des habitantes et habitants.

Lutter contre toutes les discriminations

154. Généraliser les chartes de bon accueil LGBT pour l'égalité et contre les discriminations dans notre région.

155. Remettre en place des campagnes de sensibilisation et d'éducation à la lutte contre toutes les discriminations dans les lycées et les CFA, ainsi que dans le sport pour que toute personne et notamment les personnes LGBT puissent pratiquer le sport de leur choix sans discrimination et en toute sécurité.

156. Soutenir plus fortement les associations et structures qui interviennent sur les questions LGBT et dans la prise en charge des personnes victimes de violences homophobes et racistes.

157. Mener une politique d'inclusion et de lutte contre les discriminations exemplaire en tant qu'employeur des près de 3400 agents

régionaux : mise en place d'un observatoire LGBTI+, nomination d'un agent « référent inclusion », formation des agents, soutien juridique en cas de violence ou de discrimination.

AMÉNAGEMENT ET TERRITOIRES

Pour de nouvelles relations entre les territoires et la Région

158. Simplifier les aides pour les communes et les collectivités locales pour une action publique plus efficace.

159. Rendre la Région plus accessible aux citoyennes et citoyens à travers des permanences régionales dans les maisons France Services et un conseiller régional ou une conseillère régionale référente pour chaque territoire.

160. Organiser un dialogue permanent entre la Région et les élus locaux et élues locales avec des conférences thématiques dans les territoires pour les mettre en réseau et faciliter le partage d'expériences et les liens avec la Région.

Pour des campagnes vivantes

161. Développer un réseau de « tiers lieux » et d'espaces de travail connectés partout sur le territoire et accessible en moins de 20 minutes.

162. Soutenir les projets locaux d'accès aux services publics et les expérimentations et innovations sociétales des acteurs et actrices de la ruralité.

Pour un nouveau modèle de ménagement du territoire, équilibré, écologique et équitable

 **163.** Créer un Établissement Public Foncier Régional comme outil visant à préserver les terres agricoles et naturelles, à réduire l'étalement urbain et à lutter contre la spéculation foncière.

 **164.** Lancer une concertation régionale de l'urbanisme écologique et du partage des sols, régulière avec les élus locaux, citoyens, acteurs du monde économique et agricole sur les questions foncières et l'objectif de consommer moins d'espaces naturels.

 **165.** Mettre en place un moratoire régional sur les nouvelles zones d'activité commerciales en périphérie et reconquérir les friches industrielles et commerciales.

 **166.** Encourager l'innovation et le déploiement des solutions en faveur d'un urbanisme frugal, réversible et circulaire via le soutien à la recherche et aux filières d'avenir (éco-matériaux, réemploi, rénovation) et via l'exemplarité de la commande publique.

Pour une coopération renforcée entre les Pays de la Loire et la Bretagne

167. Proposer un référendum - ou toute autre forme de votation citoyenne - où l'expression des habitantes et habitants de Loire-Atlantique constituerait une des étapes, dans un processus démocratique inédit, qui devra impérativement concerner l'ensemble de la population de Pays de la Loire.
168. Expérimenter des compétences communes comme la recherche, les mobilités, le tourisme ou la culture, entre la Loire-Atlantique et la Bretagne administrative, qui pourraient s'exercer dans le cadre d'une assemblée de Bretagne, réunissant des élus et élues des 5 départements de Bretagne historique.
169. Renforcer la coopération entre les Pays de la Loire et la Bretagne dans de nombreux domaines d'intérêt interrégional, par exemple sur la pêche, le littoral, la recherche, les énergies renouvelables.
170. S'engager dans la construction et la signature d'une convention Etat-Région sur la préservation des langues et cultures régionales.
171. Créer un lycée bilingue en Loire-Atlantique et réintégrer l'enseignement du Breton à l'université de Nantes.

PRÉVENTION ET SÉCURITÉ

Pour une approche de la sécurité au quotidien basée sur la prévention

172. Renforcer la sécurité dans et autour des lycées en renforçant l'encadrement éducatif au quotidien, en luttant contre les addictions et en lançant un audit sécurité des lycées.
173. Mettre en place un plan de lutte contre le harcèlement dans les transports, les lycées et les CFA, en s'appuyant sur les associations de prévention de la délinquance.
174. Miser sur la prévention en gare et à bord des TER en renforçant la présence humaine et les nouveaux services (réparateurs vélos, crèches) et les services publics (poste, maison France services) dans les bâtiments voyageurs des gares.
175. Organiser des assises régionales pour la sécurité des territoires permettant de rassembler autour d'une approche globale de la sécurité, dans un objectif de cohésion sociale et d'efficacité collective.

Garantir le besoin de sécurité global de chacun et chacune

- Garantir la sécurité sanitaire en préservant mieux la biodiversité pour éviter de nouvelles pandémies

et en renforçant l'offre de soins, en particulier dans les territoires touchés par le manque de médecins.

- Garantir la sécurité économique à travers la mise en œuvre d'un plan de 50 mesures pour sécuriser nos entreprises et nos emplois dans leur rebond de sortie de crise.
- Garantir la sécurité climatique en diminuant nos émissions de gaz à effet de serre d'au moins 60 % d'ici 2030.
- Garantir la sécurité alimentaire avec un soutien renforcé à l'agriculture biologique pour une alimentation plus saine et accessible à toutes et tous, en particulier dans les cantines des lycées avec un objectif de 50 % de bio d'ici la fin du mandat.

DÉMOCRATIE ET CITOYENNETÉ

Démocratie participative : retisser les liens entre la Région et ses habitants et habitantes

176. Lancer une large consultation pour connaître les attentes des habitants et habitantes de la région et déboucher sur un agenda citoyen pour le mandat.

177. Mettre en place des conventions citoyennes à l'échelle régionale, en lien avec les priorités définies par les habitants et habitantes, associées à un droit d'interpellation citoyenne à travers des RIC délibératifs (Référendum d'Initiative Citoyenne).

178. Mettre en place un outil de soutien coopératif aux initiatives de participation citoyenne et des budgets participatifs.

179. Doter les habitants et habitantes de la région d'une carte « citoyen engagé » pour leur permettre de se connecter aux initiatives citoyennes sur leur territoire, de donner leur avis sur des sujets régionaux, de se former ou de soutenir des projets.

Soutenir les réseaux d'éducation populaire, le monde associatif et ses bénévoles

180. Sécuriser le financement des associations et de leurs projets par des conventions de financement sur trois ans.

181. Rétablir le soutien aux réseaux d'éducation populaire.

182. Définir un statut du bénévole pour favoriser les aides et formations pour les dirigeants et dirigeantes bénévoles.

EUROPE ET INTERNATIONAL

Pour une région ouverte qui coopère avec l'Europe et le monde



183. Mobiliser tous les fonds européens pour accélérer la transition écologique et solidaire au bénéfice des habitants et entreprises.

184. Donner les moyens aux associations à vocation européenne en région de mener leurs missions pour faire vivre l'Europe sur nos territoires.



185. Soutenir financièrement des projets de coopération internationale climato-compatibles.

186. Renforcer les aides à la mobilité internationale et favoriser l'accueil de jeunes en formation professionnelle et d'étudiants étrangers en Pays de la Loire.